



Ville de La Bouilladisse

Job d'été pour les jeunes de 16 à 18 ans

Guide job d'été

- 1- **Déposez votre dossier en mairie** - copies lisibles des : carte d'identité, carte vitale, justificatif de domicile, livret de famille, RIB (pas de capture d'écran) ainsi que vos coordonnées (téléphone et adresse mail) ;
- 2- **Venez signer votre contrat** avant le premier jour d'embauche au service RH de la mairie (tous les jours, 8h-12h / 13h30-16h30) ;
- 3- **Compte-tenu du paiement des heures au service fait**, vous serez payé en mois décalé. Par exemple, pour un emploi effectué sur le mois de juillet, vous serez payé aux alentours du 25 août ;
- 4- **Attention** : seules les heures travaillées sont rémunérées : les jours fériés, qui sont chômés, ne rentrent pas dans le décompte de la rémunération.

Le service des Ressources Humaines se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire au 04 42 62 97 08 ou c.demarchi@ville-bouilladisse.com